

61060 - Parc naturel régional des Vosges du Nord

**Proposition d'attribution d'une subvention
et d'approbation des termes d'un projet de
convention financière pour 2019 à conclure
entre le Département et le SYCOPARC**

Rapport n° CP/2019/109

Service gestionnaire :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le Département est membre du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) et signataire de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN).

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider :

- d'attribuer une subvention de 97 760 € pour l'année 2019 au SYCOPARC pour la mise en œuvre du programme d'actions 2019,
- d'approuver les termes d'un projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le SYCOPARC, pour préciser l'engagement du Département dans le programme d'actions 2019 du SYCOPARC : mise en œuvre des actions relatives à la valorisation du patrimoine bâti, émergence d'opérations pilotes, sensibilisation des collégiens, médiation culturelle en lien avec le patrimoine et mise en place d'une exposition collective mobilisant les 10 musées de la Conservation du SYCOPARC.

Le Département du Bas-Rhin, membre du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) depuis 1976, a décidé de renouveler son soutien au fonctionnement et aux projets et actions spécifiques initiés par le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) et ses partenaires, dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs 2017 – 2019 conclue le 18 décembre 2017.

Cette convention traduit également la volonté du Département, par son appui au SYCOPARC, de contribuer à offrir aux Communes et EPCI partenaires du SYCOPARC, une ingénierie de proximité adaptée aux besoins et spécificités du territoire du PNRVN.

La convention de partenariat bilatérale entre le SYCOPARC et le CAUE du Bas-Rhin, conclue le 5 mars 2018, vise à favoriser l'articulation de l'ingénierie des deux structures au profit du territoire et de ses acteurs, dans le respect des objectifs et orientations de la Charte ; elle a pour objet de définir les principes du partenariat tant sur le plan des orientations stratégiques, du partage et de la connaissance mutuelle, que dans le cadre de la réalisation d'actions et de programmes.

Le Département mobilise les compétences et les capacités d'action du SYCOPARC pour la mise en œuvre de ses politiques, et favorise la valorisation de cette ingénierie auprès des Communes et intercommunalités bas-rhinoises dans le cadre du réseau départemental d'ingénierie publique.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le programme d'actions 2019 confié au SYCOPARC, d'attribuer une subvention d'un montant de 97 760 € pour

l'année 2019, et d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et le SYCOPARC.

Le projet de convention financière pour 2019

Le projet de convention financière 2019 s'inscrit dans le prolongement de la **convention triennale d'objectifs 2017-2019** conclue entre le Département du Bas-Rhin et le SYCOPARC.

Les priorités d'actions portées conjointement entre le SYCOPARC et le Département du Bas-Rhin s'inscrivent dans le cadre :

- de la **stratégie départementale de l'Habitat** : les activités et compétences du PNRVN en matière de valorisation des patrimoines bâtis et d'éco-rénovation du bâti ancien, en vue notamment de la redynamisation des centres bourgs, et son activité pédagogique autour de la thématique de « l'habiter autrement », entrent entièrement dans les objectifs stratégiques du Département tels qu'exprimés dans le Plan départemental de l'habitat 2018 - 2023.
Le Département souhaite travailler de manière plus soutenue avec le PNRVN pour un habitat tenant compte des spécificités traditionnelles locales, mais aussi construit ou réhabilité dans un esprit contemporain, adapté aux modes d'habiter d'aujourd'hui, évolutif, accessible, connecté et respectueux de l'environnement et des paysages.
Cet objectif s'est concrétisé par la conclusion d'une convention-cadre avec le SYCOPARC et le CAUE en vue de la mise en œuvre, dès janvier 2019, du nouveau dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial de la démarche engagée sur la « maison alsacienne du XXIème siècle », adopté par délibération du Conseil départemental le 13 décembre 2018 (CD/2018/129) ;
- de la **politique culturelle volontariste du Département** : l'accompagnement professionnel des musées de la Conservation et la mise en réseau des sites et acteurs culturels du territoire du PNRVN, l'accessibilité de la culture au plus grand nombre, et notamment des publics prioritaires au titre des compétences dont le Département a la charge (public adolescent, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes éloignées socialement de la culture, etc.) ;
- de la **compétence départementale de mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles** : la préservation des sites naturels par maîtrise foncière ou par des actions agro-environnementales ;
- de la **compétence départementale en matière d'espaces, sites et itinéraires, des actions conduites pour privilégier le développement maîtrisé des sports de nature** (partenariat global, charte d'escalade) : l'amélioration de l'accessibilité des sites aux différents publics (chemins de randonnée, points de vue, aires de bivouacs...), la prise en compte des incidences environnementales, le développement de la concertation (sensibilisation des pratiquants, la prévention des conflits d'usage) ;
- de la **mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace 2017 - 2021** : des actions s'inscrivent dans les 6 thématiques d'excellence de ce plan d'actions.

Il est proposé à la Commission Permanente que le Département cofinance les actions suivantes, et les inscrive dans le cadre du programme d'actions 2019. Les modalités pratiques de leur réalisation ont vocation à être précisées dans les fiches-actions annexes 1

et 2 jointes au projet de convention financière pour 2019 à conclure entre le Département et le SYCOPARC.

Les actions proposées consistent à :

1. Développer une politique mutualisée de **valorisation des patrimoines bâtis et d'éco-rénovation** (9 410 €) :

Dans ce cadre, il est proposé qu'en partenariat avec le Département, le SYCOPARC mette en place des outils de sensibilisation, de conseils et fédère un réseau d'artisans, par :

- l'accompagnement et le conseil architectural aux propriétaires sur les projets de réhabilitation, de transformation ou d'extension dans le cadre de la valorisation du patrimoine bâti traditionnel ;
- des actions d'information et de sensibilisation auprès des élus, des propriétaires, des écoles et des professionnels du bâtiment sur les typologies architecturales du territoire du PNRVN et en matière de restauration et de transformation du bâti traditionnel ;
- des actions spécifiques sur la maîtrise de l'énergie dans le bâti traditionnel.

Il est également proposé de traiter la relation entre le patrimoine bâti, l'architecture contemporaine et l'urbanisme, par la mise en place d'outils spécifiques à la prise en compte de l'évolution du patrimoine et la compatibilité avec les documents d'urbanisme.

Il est proposé que le Département contribue à hauteur de 9 410 € à l'action de développement d'une politique de valorisation des patrimoines bâtis et d'éco-rénovation, par la mise en place d'outils spécifiques, de conseils, et par la fédération d'un réseau d'artisans.

2. Développer une culture partagée et **faire émerger des opérations pilotes pour Habiter Autrement** (9 740 €) ;

La qualité et l'homogénéité des constructions patrimoniales constituent des atouts majeurs du territoire ; Face au constat actuel d'une grande banalisation de la construction, le SYCOPARC souhaite sensibiliser les élus, les habitants et les professionnels aux enjeux de l'urbanisme durable, de la rénovation des bâtis anciens et de la qualité architecturale, et ouvrir les débats aux dimensions culturelles et de qualité de vie.

Dans cet objectif, le SYCOPARC propose d'accueillir plusieurs écoles (ENSAS, InsituLAB, Université Paris-Diderot), le temps d'un atelier sur le terrain, pour mener une réflexion sur les paysages emblématiques, culturels et patrimoniaux -sans ignorer les paysages ordinaires, et autour d'une thématique phare du milieu rural : comment réactiver des friches, revitaliser des centres-bourgs/bourgs-centres, reconquérir le paysage, repenser la mobilité, accompagner les mutations des modes d'habiter..

Ces « Ateliers hors les murs » mèneront leurs réflexions en tenant compte des actions en cours, et notamment du projet de création des aires de bivouacs, des démarches menées concernant la valorisation du patrimoine bâti et de l'éco-rénovation, de la pré-programmation sur les espaces publics/l'architecture et les projets touristiques d'hébergement..

L'enjeu est de créer des situations de débat, de réflexion par l'expérimentation et le test grandeur réel, pour activer la compréhension des lieux et faire émerger des projets innovants, ainsi que de permettre aux acteurs locaux et aux habitants de contribuer, à leur échelle, à la modification de leur cadre de vie.

Dans le cadre de cette action, il est proposé que le Département participe à l'organisation du travail de ces ateliers, aux côtés des Communes étudiées (2 semaines de projet sur site pour chacune des 3 écoles).

Il est proposé que le Département contribue à hauteur de 9 740 € à l'action de développement d'une culture partagée pour susciter l'émergence d'opérations pilotes pour Habiter Autrement, par l'organisation d'ateliers de terrain permettant de mobiliser des étudiants, futurs professionnels, pour activer la compréhension des lieux et faire émerger des projets innovants, en liens étroits avec les habitants et les acteurs du territoire.

3. Améliorer le lien entre le territoire et sa jeunesse, notamment pour les **collégiens** (3 750 €) :

Les enfants et adolescents, en tant que futurs acteurs et ambassadeurs du PNRVN, en constituent des publics prioritaires ; L'objectif est de mettre en contact un maximum d'élèves avec le projet du Parc, ses enjeux et ses spécificités du territoire dans lequel ils vivent.

Il est proposé que le Département soutienne la poursuite de la mise en place d'animations ponctuelles thématiques et d'outils d'informations, en coopération avec la communauté éducative, permettant l'initiation des élèves de 25 classes de 6^{ème} à la connaissance du PNRVN par des interventions ciblées, en fonction des projets des établissements et des problématiques locales.

Il est proposé que le Département contribue à hauteur de 3 750 € à l'action d'amélioration du lien entre le territoire et sa jeunesse, prévoyant la poursuite de la sensibilisation des collégiens aux enjeux et spécificités du PNRVN.

4. Garantir la qualité des **projets culturels des 10 musées** du réseau de la Conservation des musées, en assurant des missions de conseil scientifique (30 000 €) :

En 2019, plusieurs musées feront l'objet de réflexions pour définir une nouvelle orientation, préciser un projet culturel ou clarifier le rôle de différents acteurs impliqués (musée français du pétrole à Merckwiller-Pechelbronn, dans le cadre d'une étude sur le développement du musée ; musée historique et industriel – musée du fer à Reichshoffen); d'autres seront dans une phase de réaménagement (la Maison de l'Archéologie à Niederbronn-les-Bains pour ses salles châteaux et ses réserves).

Ce soutien du Département comprend également la gestion quotidienne des 10 musées du réseau (suivi des collections, organisation d'expositions temporaires, programmation d'actions culturelles).

Il est proposé que le Département contribue à hauteur de 30 000 € à ces actions, qui permettent d'assurer des missions scientifiques et d'animation culturelle dans ces 10 musées, tout en consolidant une dynamique de réseau.

5. Mettre en place une **exposition collective** et itinérante mobilisant les 10 musées de la Conservation (10 000 €) :

L'exposition porte sur le thème « d'ici et d'ailleurs » et raconte l'histoire des Vosges du Nord selon 2 prismes : la circulation des hommes et des marchandises (migrations historiques, religieuses, économiques, de loisirs), et la question de l'imaginaire et la représentation de l'ailleurs et de l'ici (patriotisme, folklore alsacien et lorrain). Elle est destinée au grand public, local (en priorité) et touristique, et ciblera particulièrement les

familles. Elle doit permettre de renforcer les liens entre les habitants et leur patrimoine, tout en mettant en valeur les collections des 10 sites.

Après la phase de définition de l'exposition en 2017, l'année 2018 a été consacrée à la conception du projet muséographique. Une malle ressources développée par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin sera intégrée dans l'exposition.

L'exposition sera proposée de mars 2019 à mars 2021 sur une douzaine de lieux sur le territoire, dans les villes portes et les grandes agglomérations alentours. Pour l'heure, l'itinérance envisagée est la suivante :

- Saverne : de mars à mai 2019
- Haguenau : septembre, octobre 2019
- Strasbourg (Hôtel de Région) : fin 2019
- Strasbourg (Hôtel du Département) : mars 2020
- Meisenthal : 2020
- Val d'Argent : 2020
- Musées de Sarrebourg : 2020
- Bibliothèque de Wimmenau : 2020.

Le fait que l'ensemble des textes soit traduits (allemand et anglais) permettra d'inscrire cette exposition collective dans une vraie démarche transfrontalière (Pfälzenwald Naturpark, Kehl, Kork, Pirmasens).

Il est proposé que le Département contribue à hauteur de 10 000 € à la traduction et la réalisation des outils de communication pour l'itinérance de cette exposition, ainsi qu'à la prise en charge du transport des œuvres et des mobiliers de l'exposition. A l'heure actuelle, cette action est prise en charge uniquement et entièrement par le Département du Bas-Rhin.

6. En matière de **médiation culturelle**, il est proposé de développer la participation de tous les habitants en lien avec le patrimoine, à l'échelle du territoire du Parc (19 860 €) :

En initiant des démarches innovantes d'accessibilité culturelle et en faveur du lien social, il est proposé de soutenir la programmation « Eveil des sens » à destination des personnes en situation de handicap, ainsi que la reconduction du forum culturel et social annuel dans les Vosges du Nord, en partenariat avec l'association Tôt Ou T'art.

Pour 2019, plusieurs ambitions sont proposées :

- poursuivre le développement d'activités en lien avec la nature et les pratiques de loisirs adaptés,
- proposer des formations sur l'accueil des personnes en situation de handicap et/ou insertion sociale aux référents des sites membres du réseau,
- programmer davantage d'actions de sensibilisation auprès du grand public,
- élargir davantage le dispositif aux publics fragilisés socialement,
- accroître l'aspect intergénérationnel en associant des EHPAD et les jeunes publics.

Il est proposé que le Département contribue à hauteur de 19 860 € (soit 60% du coût) pour ces actions de médiation culturelle.

7. Impulser et favoriser le **développement culturel du territoire** du Parc (15 000 €) :

Il est proposé que l'appel à projet « initiative artistique partagée » soit à nouveau lancé. Il a pour objectif d'apporter, par la création artistique, des réponses nouvelles et durables aux problématiques culturelles de ce territoire rural. Cette démarche vise à la fois à enrichir l'offre culturelle touristique, à repenser l'espace public et favoriser le vivre ensemble, à stimuler la créativité des entreprises et des territoires, et à encourager l'accès à la culture et à la création contemporaine.

En 2019, le dispositif permettrait de proposer une résidence d'artistes d'une durée minimale de 6 semaines, consécutives ou non.

Il est proposé que le Département contribue à hauteur de 15 000 € à cette action. A l'heure actuelle, cette action est prise en charge uniquement et entièrement par le Département du Bas-Rhin.

Le projet de convention financière, destiné à encadrer les modalités d'attribution du soutien financier du Département au programme d'actions 2018 du SYCOPARC, est joint en annexe.

A noter qu'en 2019, le soutien financier du Département au SYCOPARC comprendrait également :

1. La contribution statutaire du Département :

En sa qualité de membre du SYCOPARC, le Département doit participer annuellement aux charges de fonctionnement de la structure par le versement de sa contribution statutaire.

Le montant de cette participation financière est défini chaque année lors du vote du budget prévisionnel du SYCOPARC, conformément à ses statuts. Cette contribution statutaire constitue une dépense obligatoire pour le Département. Pour 2019, la contribution statutaire du Département s'élève à 230 100 € et ne fait donc pas l'objet de convention financière.

2. Un financement au titre des Appels à Manifestation d'Intérêts du Département :

Le Département a mis en place de nouvelles modalités de partenariat en matière d'éducation à l'environnement, en lançant de manière expérimentale un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) centré sur les compétences du Département en lien avec les Espaces Naturels Sensibles et le public des collégiens.

Lors de sa séance du 4 mars 2019 (CP/2019/075), la Commission Permanente a décidé d'attribuer au SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière une subvention de 45 980 € pour participer au financement de son projet d'actions d'éducation à la nature et à l'environnement à destination des collégiens. Ce projet a fait l'objet d'une convention financière spécifique dont les termes ont été approuvés lors de cette même séance.

3. Un financement au titre de la création et de la diffusion culturelles :

Le Département apporte un soutien au développement artistique de ses territoires, ainsi qu'aux actions de médiation culturelle en faveur des bas-rhinois. Le festival Au Grès du Jazz, organisé par le SYCOPARC, s'inscrit dans cette orientation.

Ainsi, lors de sa séance du 4 mars 2019 (CP/2019/085), la Commission Permanente a décidé d'attribuer au SYCOPARC pour le festival Au Grès du Jazz une subvention de 10 000 €.

Pour mémoire, un financement au titre des contrats départementaux de développement territorial et humain a été attribué en 2018.

Le partenariat de longue date entre le Département et le SYCOPARC s'est plus particulièrement traduit, durant l'année 2018, par la co-construction de deux projets de développement et d'attractivité, axés sur la valorisation touristique et le développement du maillage de parcours d'itinérance :

- la création d'un parc touristique innovant sur les hauteurs de Drachenbronn et le renforcement de l'offre d'hébergement touristique sur le territoire du PNRVN : attribution par la Commission Permanente, le 9 juillet 2018 (CP/2018/196), d'une contribution financière de 31 800 € au titre du fonds de développement et d'attractivité ;
- la valorisation touristique du Château et de la station verte de la Petite Pierre comme porte d'entrée du PNRVN : attribution par le Conseil départemental, le 13 décembre 2018 (CD/2018/107), d'une subvention de 894 150 € au titre du fonds de développement et d'attractivité.

Ces deux projets, impliquant fortement le SYCOPARC et de nombreux acteurs, s'inscrivent dans le cadre de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Pour 2019, l'implication financière globale du Département au bénéfice du SYCOPARC, récapitulée dans les tableaux du document annexe joint au présent rapport, se traduirait donc par :

- la contribution statutaire du Département aux dépenses de fonctionnement du SYCOPARC, pour un montant annuel de 230 100 € ;
- le soutien financier au programme d'actions annuel, en application de la convention d'objectifs triennale 2017-2019, pour un montant annuel de 22 900 € ;
- le soutien financier au programme d'actions de la mission culturelle du Parc, dont la Conservation des musées, dans le cadre de la convention d'objectifs triennale 2017-2019, pour un montant annuel de 74 860 € ;
- le financement de la Maison de l'Eau et de la Rivière, dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt, pour un montant de 45 980 € ;
- le financement du festival Au grès du Jazz, pour un montant de 10 000 € ;

soit un total de 383 840 € en 2019.

Lors de sa réunion du 18 avril 2019, la Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles s'est prononcée favorablement sur les termes du projet de convention financière 2019, à conclure entre le Département et le SYCOPARC, et a émis un avis favorable sur la proposition d'attribution d'une subvention départementale pour 2019 de 97 760 € pour le soutien financier à la mise en œuvre du programme d'actions 2019 du SYCOPARC.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14997	65-65737-738	23 900,00 €	23 900,00 €	22 900,00 €
43269	65-65737-312	75 000,00 €	75 000,00 €	74 860,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord une subvention de 22 900 €, pour l'année 2019, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2019 concernant précisément les actions suivantes, telles que détaillées dans les fiches-actions jointes en annexe 1 à la présente délibération :
 - o développer une politique mutualisée de valorisation des patrimoines bâtis et éco-rénovation (9 410 €) ;
 - o développer une culture partager et faire émerger des opérations pilotes pour Habiter Autrement (9 740 €) ;
 - o améliorer le lien entre le territoire et sa jeunesse, notamment pour les collégiens (3 750 €).

- décide d'attribuer au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord une subvention de 74 860 €, pour l'année 2019, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2019 de la mission culturelle concernant précisément les actions suivantes, telles que détaillées dans les fiches-actions jointes en annexe 2 à la présente délibération :
 - o garantir la qualité des projets culturels des 10 musées du réseau de la Conservation des musées, en assurant des missions de conseil scientifique (30 000 €) ;
 - o mettre en place une exposition collective et itinérante mobilisant les 10 musées de la Conservation (10 000 €) ;
 - o en matière de médiation culturelle, développer la participation de tous les habitants en lien avec le patrimoine, à l'échelle du territoire du Parc (19 860 €) ;
 - o impulser et favoriser le développement culturel du territoire du Parc (15 000 €).

- approuve les termes du projet de convention financière pour 2019, joint à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY